



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

▶ COPROPRIÉTAIRES: GÉRER VOTRE IMMEUBLE COMME SI C'ÉTAIT LE NÔTRE

ICI, UN PROFESSIONNEL FNAIM S'Y ENGAGE !

▶ Un niveau de compétences certifié ▶ Un accueil de qualité et des conseils avisés ▶ Une transaction sans discrimination, respectueuse du client ▶ Une démarche et des procédures formalisées conformément aux règles édictées par le Code d'Éthique et de Déontologie de la FNAIM et le Code de déontologie national pour les professions de l'immobilier.

Fédération Nationale de l'Immobilier / Des milliers de spécialistes de l'immobilier, partout en France, pour vous accompagner et vous conseiller. Retrouvez-nous sur www.fnaim.fr

FICHE METIER

SYNDIC DE COPROPRIETE



Notre rôle :

Administrer les immeubles en copropriété pour le compte des copropriétaires dans le respect de la législation Française.

Notre savoir-faire :

- Agir pour le logement, être à votre écoute, vous conseiller, être à votre service,
- Valoriser le patrimoine des copropriétaires,
- Tenir à jour la liste des copropriétaires avec indication des lots rattachés,
- Souscrire la police d'assurance des parties communes de l'immeuble,
- Convoquer et animer les assemblées générales,
- Tenir la comptabilité du syndicat et procéder au recouvrement des charges,
- Soumettre à l'assemblée générale de constituer des provisions spéciales pour travaux d'entretien de conservation,
- Établir le budget prévisionnel,
- Rédiger et détenir les procès-verbaux d'assemblée générale,
- Exécuter les décisions d'assemblée générale,
- Archivage de la copropriété,
- Créer un portail Extranet sécurisé à la disposition des copropriétaires,
- Faire respecter le règlement de copropriété,
- Accomplir les actes nécessaires pour la bonne conservation de l'immeuble,
- Tenir à jour le carnet d'entretien et immatriculer la copropriété,
- Entretien des parties communes,
- Gérer le personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'immeuble,
- Exécution des travaux d'assemblée générale,
- Administration des dossiers de sinistres et de déclaration de dommages ouvrages.



Hôtel Pujol
1 bd Montebello
81000 ALBI
T 05 63 76 00 00
F 05 63 46 10 84
albi@grandsudimmo.fr
www.grandsudimmo.fr

RCS ALBI 504 494 477 - SARL au capital de 10 000€
CPI N° 8101 2017 000 018 173 - CCI du Tarn
Garanties GALIAN / Gestion 220 000€ /
Syndic 120 000€ / Transaction 120 000€



| AGIR POUR LE LOGEMENT |



Hôtel Pujol
1 bd Montebello
81000 ALBI

T 05 63 76 00 00
F 05 63 46 10 84

www.grandsudimmo.fr



▪ Le taux de TVA en vigueur est de 20%.

▪ La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

▪ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.